



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-847**

**Aux contribuables intéressés des Municipalités de :**

Drummondville	Saint-Edmond-de-Grantham
Durham-Sud	Saint-Eugène
L'Avenir	Saint-Félix-de-Kingsey
Lefebvre	Saint-Germain-de-Grantham
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse	Saint-Guillaume
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village	Saint-Lucien
Saint-Bonaventure	Saint-Majorique-de-Grantham
Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Pie-de-Guire
Sainte-Brigitte-des-Saults	Wickham

Avis public est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil du 10 octobre 2018, le conseil a adopté le *Règlement numéro MRC-847 concernant les modalités et la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin tenues par la MRC de Drummond à la demande d'une municipalité de son territoire.*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Drummond durant les heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Drummondville, le 12 octobre 2018

Le greffier et secrétaire-trésorier adjoint

Me Michel Royer